Conférence environnementale.

La biodiversité récupérée par la politique

La « conférence environnementale » des 14 et 15 septembre 2012 organisé par le Ministère de l'Ecologie a débattu de « <u>la</u> biodiversité », un thème incontournable dans la bien-pensance écologique de ce début de XXIème siècle. Petit rappel historique : le terme fut créé récemment, en 1985, par l'écologue américain Walter G. Rosen, puis disséminé par l'entomologiste, et père de la controversée « sociobiologie », Edward O. Wilson et par les biologistes de la conservation. Dans une perspective quasi-messianique de sauvegarde de la vie sauvage menacée par les activités humaines, il s'agissait pour des scientifiques « engagés » de disposer d'un slogan pour attirer l'attention du public et ... les crédits de recherche. Pour l'historien des sciences David Takacs « les biologistes de la conservation ont créé et disséminé le terme biodiversité spécifiquement pour changer le terrain de votre carte mentale... si vous en veniez à concevoir la nature différemment, vous la verriez et l'évalueriez différemment ». Le concept de biodiversité étant « un instrument pour une défense zélée d'une construction sociale particulière de la nature ».

Le Sommet de Rio de Janeiro en 1992 fut une rampe de lancement pour un succès médiatique planétaire de ce qui est devenu au moins autant un marqueur sociétal, voire un culte néopaïen, qu'un concept scientifique. Comme tout bon slogan (comme Développement Durable), « la biodiversité » sera largement récupérée et on finit par en oublier le vrai sens et surtout sa complexité scientifique.

Osons cette complexité et distinguons les différents niveaux de la diversité biologique. Commençons par l'espèce vivante, une notion familière. La notion de diversité englobe ici le nombre d'espèces sauvages dans un milieu donné et leur abondance relative. Par extension, l'agro-biodiversité inclut les espèces domestiquées et, pour une espèce, les variétés (de plantes) ou les races (animales), ainsi que les populations sauvages inféodées aux champs et les microorganismes du sol. Un autre niveau de biodiversité, plus petit mais fondamental, concerne la variabilité génétique, c'est-à-dire le nombre total de gènes (support des caractères héréditaires) présent dans une espèce et les différentes versions d'un gène donné (grâce aux mutations). Au dessus, les divers écosystèmes - avec leurs réseaux alimentaires et interactions entre espèces, sol, climat - et les paysages familiers. Plus controversée est la notion de « services » rendus par la nature. En 1997, une équipe de l'Université du Maryland évaluait à 33 000 milliards de dollars la valeur de ces « services écosystémiques ».

Les contributions de ces différents niveaux à « la biodiversité » sont complexes et quelques fois contradictoires : la réintroduction de quelques individus d'une espèce d'ours (sans effet positif sur la variabilité génétique de l'espèce) peut entrer en conflit avec l'élevage qui, lui, rend le « service » tangible d'entretenir les paysages et d'éviter la progression des forêts (moins riches en diversité d'espèces que les paysages ouverts).

Notons aussi que les régions du monde où la diversité biologique est la plus riche se trouve aussi être les plus pauvres économiquement. Or, pour être sensible à « la biodiversité », une société doit avoir atteint un certain niveau de vie, ce qui implique des sacrifices de milieux naturels...

« La biodiversité » se prête à diverses manipulations d'opinion : les allégations telles que « les OGM nuisent à <u>la</u> biodiversité » l'illustrent parfaitement. L'exactitude scientifique, et l'honnêteté intellectuelle, voudrait que l'on distingue les niveaux de biodiversité, le type d'OGM et son mode d'utilisation. Une utilisation intensive d'un herbicide peut réduire la diversité d'espèces sauvages inféodées au champ ou faire émerger des adventices résistant à cet herbicide ; à l'inverse les variétés auto-protégées contre les insectes ravageurs ont moins d'impact sur la faune que les insecticides chimiques.

Devenu synonyme de biosphère, de la nature qu'il convient de « respecter », « la biodiversité » a perdu sa notion originelle de diversité biologique. Mais elle peut être mise à une diversité de sauces politiques.

Lors de son discours d'ouverture de la conférence environnementale, François Hollande a ainsi annoncé la création d'une « Agence nationale de la biodiversité ». Rappelons qu'une « Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité » avait déjà été lancée en 2008, suite au Grenelle de l'environnement voulu par Nicolas Sarkozy... Pour préserver « <u>la</u> biodiversité », le chef de l'Etat a jugé prioritaire de « *limiter l'artificialisation des sols* » (leurs utilisations non-agricoles), le « *développement d'un nouveau modèle agricole* » qui « *réduise l'usage des pesticides* ». Ces incantations, si elles devaient être mises en œuvre, nécessiteraient d'abord de prendre en compte les réalités sociales, économiques et agronomiques. Il faut noter que la troisième proposition avait déjà émergé du Grenelle de l'environnement, en contradiction avec l'interdiction d'un maïs OGM qui évite l'utilisation d'insecticides contre certains insectes ravageurs –interdiction confirmée par Jean-Marc Ayrault en conclusion de cette conférence.

Au menu des débats sur la biodiversité : « favoriser la prise de conscience citoyenne comparable à celle qui s'est opérée sur le changement climatique ». Il eût été étonnant que cette expression favorite des nouveaux conformismes, le terme « citoyen » - utilisé comme

adjectif au lieu de « civique » - ne fût pas au programme! Quant au changement climatique, la comparaison est effectivement judicieuse si l'on se réfère au mode de fonctionnement du GIEC, mélange contestable de science et de politique, qui est aussi celui de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

En France tout finit par une loi, en l'occurrence une « loi cadre sur <u>la</u> biodiversité ». La « stratégie nationale pour la biodiversité » pourrait bien ajouter un niveau supplémentaire au concept élastique de biodiversité : celui du déferlement de réglementations diverses...

Marcel Kuntz, biologiste

Directeur de recherche au CNRS*

*ces propos ne représentent pas une position officielle de l'organisme Article mise en ligne en 2012 sur le site de Valeurs Actuelles